



L'AIDE-ÉLÈVE DANS L'ÉQUIPE D'APPRENTISSAGE

Rôle

Le rôle de l'aide-élève est d'accompagner les élèves à atteindre leur plein potentiel par son aide pédagogique et des pratiques inclusives dans le but de soutenir l'élève dans son développement.

L'accompagnement

Il est attendu que l'équipe d'apprentissage utilisera une approche collaborative afin d'accompagner les élèves.

Les principes de base sont les suivants :

- ❖ tous les intervenants de la communauté scolaire de l'élève travaillent en équipe;
- ❖ le développement de relations positives et saines avec tous les membres de la communauté scolaire augmente l'efficacité des interventions et maximise l'apprentissage des élèves;
- ❖ tous les élèves peuvent apprendre;
- ❖ l'accompagnement doit toujours se faire dans le but de favoriser l'autonomie des élèves;
- ❖ l'accompagnement se fait dans le but d'appuyer l'inclusion scolaire et sociale des élèves;
- ❖ il est essentiel que les élèves développent un sens d'appartenance au sein de la communauté scolaire;
- ❖ il est important de reconnaître et d'être conscient de l'unicité de chaque élève;
- ❖ il est important que l'élève développe son estime de soi et son identité;
- ❖ il est important de respecter la dignité de l'élève.



L'AIDE-ÉLÈVE DANS L'ÉQUIPE D'APPRENTISSAGE

Responsabilités

- Envers la mission du Conseil scolaire Centre-Nord :
 - tenir compte et adhérer à la mission et la vision du Conseil scolaire;
 - tenir compte et adhérer aux principes du fait de la francophonie en milieu minoritaire;
 - respecter les politiques et procédures du Conseil scolaire et de ses écoles.
- Envers l'élève :
 - réduire les barrières aux apprentissages des élèves (par exemple, mettre en place des appuis physiques, faire la corégulation ou modeler la communication alternative et augmentée);
 - travailler à l'individuel ou en petits groupes avec les élèves;
 - avoir une connaissance du profil de l'élève;
 - favoriser des relations positives et efficaces;
 - s'attarder aux besoins de l'élève;
 - s'attarder à la sécurité de l'élève.
- Envers l'équipe collaborative :
 - fournir des observations et des rétroactions à l'équipe d'apprentissage;
 - apporter des suivis sur les mesures décrites dans la programmation des l'élève (ces mesures sont déterminées par l'enseignant avec l'appui du conseiller pédagogique en inclusion);
 - participer à un processus de résolution des défis, y inclus recueillir et fournir des renseignements pertinents;
 - avoir une connaissance du profil de l'élève;
 - coordonner ses efforts avec ses collègues afin d'être cohérent dans ses actions avec l'élève;
 - respecter les décisions prises par l'équipe d'apprentissage.



L'AIDE-ÉLÈVE DANS L'ÉQUIPE D'APPRENTISSAGE

- Envers la formation continue :

Les tâches de l'aide-élève sont variées et requièrent souvent une connaissance et une compréhension des besoins de l'élève. Le développement professionnel vise à permettre une acquisition de connaissances et de compétences pour appuyer l'aide-élève dans l'exécution de ses tâches quotidiennes. Le Conseil scolaire appuie donc les aide-élèves dans leur développement professionnel. Il est attendu que l'aide-élève participe activement à ce développement professionnel et développe ses capacités et ses stratégies d'intervention.

(Un formulaire de demande de formation peut être trouvé dans le portail des employés sur le site web du Conseil scolaire, dans la section intranet des employés, sous la section perfectionnement professionnel.)

- développer une connaissance des différents types d'apprenants;
- se former et développer une connaissance des moyens d'intervention appropriés ;
- utiliser une approche d'autoévaluation pour se questionner sur ses interventions et les ajuster au besoin;
- participer aux formations du Conseil scolaire.

- Envers l'éthique reliée au travail :

L'éthique fait appel au respect envers les élèves et leur familles, les collègues de travail et l'employeur.

Éléments clés :

- La confidentialité
 - ne pas dévoiler à une tierce personne les renseignements au sujet des élèves, des autres membres du personnel et de l'employeur;
 - seulement dans les cas requis par la loi, soumettre l'information aux personnes autorisées et compétentes en suivant la procédure établie;
 - protéger l'élève et sa famille en respectant le caractère confidentiel des renseignements à leur égard.



L'AIDE-ÉLÈVE DANS L'ÉQUIPE D'APPRENTISSAGE

○ Le respect des élèves

- être un modèle positif auprès des élèves;
- démontrer un respect de la diversité en évitant toute forme de discrimination;
- ne pas parler ou discuter de l'élève dans sa présence comme s'il n'y était pas.

○ Les relations avec les collègues de travail

- assurer le respect de la dignité, de la vie privée et de l'individualité des autres membres du personnel;
- avoir un comportement professionnel;
- connaître les politiques et les directives en vigueur au Conseil scolaire;
- collaborer avec ses collègues;
- utiliser des approches harmonisées avec les élèves;
- reconnaître que l'enseignant a la responsabilité première de l'éducation et de la gestion de classe;
- attirer l'attention de l'enseignant sur les préoccupations exprimées par les élèves, parents ou toute autre personne;
- présenter d'abord le problème à l'enseignant et si le problème n'est pas résolu, en parler avec la direction de l'école;
- suivre les procédures en situation conflictuelle;
- éviter les divergences d'opinion devant des tierces personnes et attendre d'être seul(e) avec l'enseignant pour en discuter;
- être loyal(e) envers son employeur et ne pas tenter de le discréditer.

○ Les relations avec la communauté

- avoir un comportement professionnel qui reflète la dignité et l'intégrité des personnes dans l'école et au Conseil scolaire auprès de la communauté.

○ Assiduité au travail

- être présent au travail de façon ponctuelle et assidue.



L'AIDE-ÉLÈVE DANS L'ÉQUIPE D'APPRENTISSAGE

Tâches

Les tâches possibles peuvent être, mais ne sont pas limitées aux suivantes :

- aider l'élève à développer son autonomie;
 - aider l'élève à développer ses compétences en communication;
 - aider l'élève à développer un comportement positif;
 - aider l'élève avec ses soins personnels y compris;
 - ◆ aider l'élève avec son alimentation;
 - ◆ aider l'élève avec sa propreté à la toilette;
 - ◆ aider l'élève avec l'habillement;
 - ◆ aider l'élève avec la salubrité et la santé;
- N.B. L'aide-élève qui agit dans le plus grand respect pour aider à maintenir la dignité de l'élève peut être seul(e) pour l'accompagner dans la réalisation des soins personnels à moins qu'il soit explicité autrement par l'équipe multidisciplinaire, pour des raisons de santé et sécurité.*
- aider l'élève avec ses habiletés motrices et ses déplacements;
 - aider l'élève à développer ses habiletés en tant qu'apprenant;
 - aider avec la consolidation des routines mises en place;
 - aider l'élève à développer ses habiletés sociales et à interagir positivement;
 - aider l'élève à développer sa confiance en soi et son estime de soi;
 - contribuer à l'épanouissement de l'élève;
 - aider l'élève à accéder au transport;
 - soutenir l'organisation de la classe;
 - faire des suggestions basées sur ses observations;
 - soutenir la mise en application des programmations et des plans d'appui;
 - veiller à la sécurité des élèves.



L'AIDE-ÉLÈVE DANS L'ÉQUIPE D'APPRENTISSAGE

Les tâches ne doivent pas inclure :

- planifier et présenter des activités d'apprentissage;
- concevoir ou mettre en place des évaluations des élèves;
- assurer la suppléance pour l'enseignement;
- évaluer le personnel;
- évaluer les programmes de l'école;
- prendre la responsabilité de la programmation de l'élève;
- prendre en charge une classe complète;
- choisir des activités d'apprentissage sans la collaboration de l'enseignant;
- remplacer l'enseignant dans l'exercice de ses fonctions officielles y compris lors des réunions qui exigent la présence d'enseignants, diriger les réunions, ainsi que communiquer directement avec les parents et les agences externes;
- l'entière responsabilité de la surveillance des élèves;
- faire des photocopies pour l'enseignant plutôt que de s'occuper des besoins et de la sécurité de l'élève;
- communiquer avec les parents; cette responsabilité appartient uniquement au personnel enseignant et administratif. Il est possible que cela devra être expliqué et renforcé auprès des parents.



Accueil de l'aide-élève

➤ Les responsabilités du conseil scolaire

- informer l'aide-élève de l'emplacement des informations pertinentes reliés au Conseil scolaire sur [le site web du Conseil scolaire](#);
- donner une copie de la convention collective;
- donner [une copie du formulaire d'appréciation du rendement](#) de l'aide-élève.

➤ Les responsabilités de la direction d'école

- fournir l'information reliée au poste, telle que:
 - les politiques et règlements de l'école;
 - l'horaire de l'école;
 - l'horaire relié à la tâche, y inclus les surveillances en collaboration avec le personnel enseignant;
 - les tâches et responsabilités particulières au poste, y inclus le(s) profil(s) d'élève(s) avec qui l'aide-élève travaillera;
 - les procédures à suivre en cas d'urgence et l'orientation de santé et sécurité;
 - la procédure à suivre en cas d'absence;
 - le formulaire d'appréciation du rendement.
- veiller à ce que les attentes soient claires
 - les attentes par rapport à la collaboration de l'équipe d'apprentissage;
 - les attentes par rapport à l'usage du temps;
 - les attentes éthiques du milieu de travail;
 - la responsabilité de l'aide-élève en lien avec le code de vie.
- expliquer que
 - l'évaluation et la supervision sont la responsabilité de la direction d'école;
 - la direction identifie et appuie en collaboration avec le Conseil scolaire les besoins en formation des aide-élèves.



L'AIDE-ÉLÈVE DANS L'ÉQUIPE D'APPRENTISSAGE

➤ Les responsabilités des enseignants

- fournir l'information reliée aux attentes de la salle de classe :
 - les procédures et les règlements de la classe;
 - les attentes en lien avec la gestion de classe;
 - le plan d'appui de l'élève.
L'aide-élève peut être invité(e) à participer aux rencontres de plan d'appui et à collaborer avec les parents et l'enseignant dans l'élaboration de ce document.
- veiller à ce que les attentes soient claires par rapport à/aux :
 - la programmation de l'élève/des élève(s) avec qui l'aide-élève travaillera;
 - besoins de l'élève/des élève(s) avec qui l'aide-élève travaillera.
- communiquer la programmation, les activités et les évaluations prévues dans sa classe;
- suggérer des stratégies à l'aide-élève;
- signaler l'absence de l'élève qui a un appui d'un aide-élève, de façon à ce que la direction puisse apporter des ajustements à l'emploi du temps de l'aide-élève;
- communiquer régulièrement avec l'aide-élève pour assurer les suivis auprès de tous les élèves.



L'aide-élève au sein de l'équipe lors des défis non résolus



Approche lors d'un défi non résolu

- L'enseignant et l'aide-élève ont un défi récurrent lié à l'intervention auprès d'un élève ou de plusieurs élèves.
- L'aide-élève et l'enseignant collaborent pour trouver des solutions.
- Un plan d'action est mis en place.
- L'enseignant note les démarches, les objectifs, les stratégies d'intervention et les suivis dans le plan d'action.
- L'enseignant et l'aide-élève mettent en œuvre des stratégies d'intervention et évaluent les progrès en documentant l'intervention et son efficacité.
- L'enseignant communique les progrès aux parents.



L'AIDE-ÉLÈVE DANS L'ÉQUIPE D'APPRENTISSAGE

Approche collaborative niveau 1 - Consultation des collègues

- L'enseignant et l'aide-élève parlent du défi à leurs collègues de la communauté d'apprentissage scolaire.
- L'enseignant note les démarches, les objectifs, les stratégies d'intervention et les suivis retenus dans le plan d'action.
- L'enseignant et l'aide-élève mettent en œuvre des stratégies d'intervention proposées par leurs pairs et évaluent les progrès tout en documentant l'intervention et son efficacité (pendant une période d'au moins quatre semaines).
- L'enseignant communique les progrès aux parents.

Approche collaborative niveau 2 - Consultation dans l'équipe-école

- Si les interventions proposées dans le plan d'action s'avèrent infructueuses ou n'ont pas le plein impact voulu, une rencontre de collaboration avec d'autres collègues, y compris le chef de file et la direction de l'école, devrait avoir lieu afin de trouver des solutions alternatives.
- L'équipe-école propose une démarche pour répondre au défi.
- L'enseignant note les démarches, les objectifs, les stratégies d'intervention et les suivis retenus dans le plan d'action.
- L'enseignant et l'aide-élève mettent en œuvre des stratégies d'intervention proposées par l'équipe-école et évaluent les progrès tout en documentant l'intervention et son efficacité (pendant une période d'au moins quatre semaines).
- L'enseignant communique les progrès aux parents.



Approche collaborative niveau 3 - Consultation des SAÉ

- Si les interventions proposées dans le plan d'action s'avèrent encore infructueuses ou n'ont pas le plein impact voulu, la direction de l'école peut demander une consultation de l'équipe des SAÉ (services d'appui aux écoles). Une telle demande peut avoir pour but de répondre aux besoins des élèves, des enseignants et/ou des aide-élèves.
- L'équipe travaille ensemble pour proposer une démarche afin de répondre au défi.
- L'enseignant note les démarches, les objectifs, les stratégies d'intervention et les suivis retenus dans le plan d'action.
- L'enseignant et l'aide-élève mettent en œuvre des stratégies d'intervention proposées par l'équipe-école et évaluent les progrès tout en documentant l'intervention et son efficacité (pendant une période d'au moins six à huit semaines).
- L'enseignant communique les progrès aux parents.
- L'équipe-école rencontre à nouveau l'équipe des SAÉ afin d'ajuster le plan d'action au besoin.
- L'équipe des SAÉ et la direction peuvent faire appel à la directrice des services inclusifs ou la direction générale adjointe pour des appuis supplémentaires si les interventions proposées s'avèrent toujours infructueuses.



L'appréciation du rendement de l'aide-élève

L'appréciation du rendement se veut une façon de communiquer positivement l'observation du travail accompli et de valoriser la présence et la contribution de l'employé. Elle sert aussi à porter un jugement sur la performance d'un employé et tient compte des composantes suivantes :

- sa performance face aux buts et tâches à accomplir
- son observation et son analyse des progrès de l'élève
- ses interventions
- son engagement
- son développement professionnel
- ses actions éthiques et professionnelles
- sa coopération avec ses collègues par l'entremise d'interactions constructives et positives
- ses relations avec les élèves
- sa communication

Cette appréciation se fait suite à l'embauche de l'aide-élève après une période probatoire de 3 et de 6 mois, mais peut aussi se faire suite à un changement de poste ou à la demande des ressources humaines.

L'appréciation se fait par le processus suivant :

- Une visite formelle par mi-période
- Une visite informelle par mi-période
- Une rencontre formelle par mi-période
- Un plan de développement professionnel continu par mi-période
- Remise de documents : cahier de notes, grille d'observation, etc

Veuillez vous référer au document d'appréciation du rendement pour les détails.